



Dernière chance pour vous y inscrire!

Nous vous rappelons qu'une rencontre d'information aura lieu **le mercredi 5 mai à 16 h** en visioconférence. Y seront discutés : les droits des personnes à statut précaire, les listes de priorité d'emploi, l'évaluation, la tâche, les champs d'enseignement, les types de contrats, le salaire, etc.

Inscription obligatoire

Vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site en cliquant [ici](#). Vous recevrez, quelques jours avant la rencontre, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.



Lorsque vous déménagez, n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du Syndicat de Champlain également, car il ne se fait pas automatiquement même si vous l'avez fait auprès du Centre de services scolaire.

Rendez-vous sur notre site en cliquant [ici](#), ça ne vous prendra qu'une minute !

Ainsi, vous serez certain de recevoir à la bonne adresse votre nouvelle carte de membre que nous vous posterons bientôt!

Grève du 14 avril

Un gros merci pour votre incroyable mobilisation!

Merci d'avoir été au rendez-vous sur les lignes de piquetage, en si grand nombre, mercredi dernier!

Merci aussi pour votre mobilisation, malgré le contexte, et pour la déferlante de photos que nous avons reçues et que vous avez également publiées sur vos réseaux sociaux. Quel beau succès! À Champlain, bien sûr, mais aussi partout au Québec.

Notre grève particulière et différente a initialement beaucoup fait jaser, en bien et en moins bien, disons-le, même dans nos rangs.

Mais nous ne le dirons jamais assez : Le but de la grève n'est pas de faire la grève, mais mettre de la pression. Et chose certaine, en dépit des doutes et des a priori qu'elle a soulevés, cette grève progressive a bel et bien dérangé là où ça fait mal! D'ailleurs, jamais un mouvement de grève du personnel enseignant n'a suscité de telles réactions de la part de l'employeur. Comme en témoigne la multiplication des recours juridiques et des stratégies de contournement de l'employeur.

Ordonnance de sauvegarde

Maintenant, nous nous préparons évidemment en vue du 2^e mouvement de grève prévu le mardi 27 avril prochain, de 14 h 45 à 17 h. Que se passe-t-il avec le recours juridique concernant le basculement en enseignement à distance ? Il suit son cours. Nous savons que l'arbitre entendra le dossier sur le fond et que cela devrait prendre plusieurs jours d'audience.

Nous sommes actuellement en évaluation de stratégie pour la grève du 27 avril dans l'éventualité où l'employeur ferait le choix d'agir de la même manière que mercredi dernier. Une stratégie qui lui a valu, soulignons-le, de nombreuses critiques

virulentes, tant des parents que des analystes dans les médias.

D'ailleurs, cet appui manifeste des parents a aussi eu son effet dans ce débrayage. Évidemment, une grève crée du mécontentement, mais cette fois-ci, les témoignages d'appuis ont été nombreux. Vous nous en avez d'ailleurs aussi fait part. Le fardeau de la stratégie douteuse de l'employeur s'est finalement retourné contre lui.

Est-ce que ça bouge aux tables ?

Vous êtes nombreux à nous interpellier sur le fait que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a annoncé, en fin de semaine, avoir obtenu une entente globale avec le Conseil du trésor.

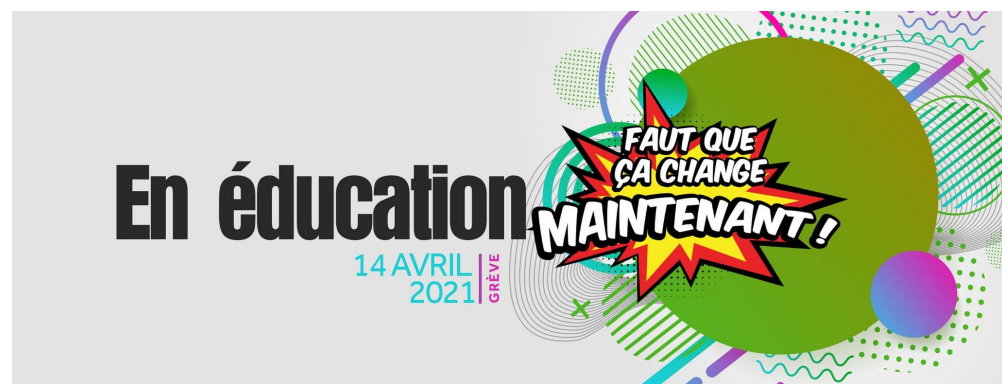
De notre côté, les négociations sont toujours en cours. Au moment d'écrire ces lignes, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), à laquelle nous sommes affiliés, n'a pas d'entente avec le Conseil du trésor. Or, vous le savez, les choses évoluent souvent rapidement à partir d'un certain point dans les négociations et soyez assurés que nous vous tiendrons au courant des développements de ce côté, bien entendu. Suivez nos publications!

Pour le moment, nous nous préparons pour la grève de mardi prochain!

La grève, c'est un moyen de pression collectif que nous avons choisi d'exercer ensemble. Nous insistons donc sur l'importance de participer activement au mouvement de grève, une fois de plus le 27, pour envoyer un message fort.

La fenêtre est là, après un an et demi, c'est le temps que ça bouge! En éducation, faut que ça change, maintenant!

Jean-François Guilbault



ÉLECTION DE SECTION

Conformément à la *Constitution et Règlement* du Syndicat, il y aura élection aux postes suivants :

1. POSTES OUVERTS

Membres du conseil exécutif, du conseil d'administration et vice-présidence (mandat de 3 ans).

- **Poste n° 1** : Membre du conseil exécutif, administratrice ou administrateur au conseil d'administration et vice-présidente ou vice-président.
- **Postes n° 2 à 6** : Membre du conseil exécutif et administratrice ou administrateur au conseil d'administration.
- **Postes n° 7 à 15** : Membre du conseil exécutif.

2. ATTRIBUTIONS

Voir le document affiché dans votre école par la personne déléguée.

3. MISE EN CANDIDATURE

Seuls les membres actifs et en règle du Syndicat peuvent se présenter à un poste éligible au sein du Syndicat (article 50).

La période de mise en candidature est du **22 avril jusqu'au 3 mai 2021 à 16 h.**

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles auprès de votre personne déléguée ou sur le site web du Syndicat et devront être retournés dûment remplis à Caroline Arsenault

par télécopieur au 450 462-4534 ou en format numérisé à l'adresse : carsenault@syndicatdechamplain.com, au plus tard le **3 mai 2021, à 16 h.**

4. MODALITÉS D'ÉLECTION

La proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste se fera par le président d'élection, le jour suivant la clôture de la mise en candidature. Pour ce faire, il communiquera à tous les membres, au dit jour, la liste des candidates ou candidats élus.

S'il y a élection à un ou plusieurs postes, il y aura une assemblée générale virtuelle, le **2 juin 2021**, afin de permettre aux candidats de faire valoir leur candidature. S'ensuivra un vote électronique du **mercredi 2 juin à partir de 20 h jusqu'au jeudi 3 juin à 20 h.**

5. COMITÉ D'ÉLECTION

Les membres du comité d'élection de la section des Patriotes sont :

→ **Stéphane Lacroix** (école secondaire du Grand-Coteau, 450-645-2361)

→ **Nancy Jolicoeur** (SSAD, 450-645-2342)

→ **Julie Santerre** (école Sainte-Marie, 450-461-5907)

Stéphane Lacroix
Président d'élection

IMPORTANT

Votre participation est essentielle!

Dans le cadre du recours contestant la décision du CSS de transformer la journée de grève du 14 avril en enseignement à distance, nous vous demandons de noter les heures faites en surplus (lundi, mardi ou mercredi) pour être en mesure de basculer en enseignement à distance pour cette journée.

Cette compilation d'informations sera précieuse pour construire un argumentaire et appuyer nos prétentions.

Pour participer, cliquez [ici](#).

RECOURS

Enseignement à distance le 14 avril
(personnel enseignant)

SONDAGE ET CUEILLETTE DE DONNÉES

Dates importantes 2021

Demande de changement de champ, d'ordre ou de discipline	4 mai 2021 à 12 h
Désistement et demande de retour à l'école d'origine, demande d'un congé sans traitement (max. 40 %) pour résorber son surplus d'affectation	25 mai 2021 à 12 h
Demande de changement de % pour une retraite progressive	21 mai 2021
Séance d'affectation (1 ^{er} bassin) pour tout le personnel (tous les champs)	1 ^{er} juin 2021 à 16 h 30 par Teams
Demande de mutation	14 juin 2021 à 12 h
Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation	25 juin 2021 à 15 h par Teams
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	2 juillet 2021 à 10 h par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	18 août 2021 par Teams



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatdechamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)